

COMMUNE D'EYMOUTIERS

(Haute-Vienne)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 21 décembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2020

Présents : Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., CHABANAT C., MONVILLE D., JIMENEZ J., LEVET E., BACHELLERIE E. ; MM. SIMON P., MALET P., GORA R., DELEFOSSE L., BRUN P., RIBOULET J., DELCLOY F., VACHER T.

Excusés: SIMON I., SUDRON F., LEVENTOUX H.

Monsieur Frédéric SUDRON a donné procuration à Madame Patricia LOURADOUR.

Madame Emmanuelle BACHELLERIE est nommée secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT DES RUES G. PERI, NOTRE DAME ET L'EVEQUE ATTRIBUTION DU MARCHE

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement des rues Gabriel Péri, Notre Dame et de l'Evêque, une procédure de mise en concurrence s'est déroulée, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. Cette consultation prévoyait une tranche ferme portant sur les rues Gabriel Péri et Notre Dame et une tranche conditionnelle portant sur la rue de l'Evêque.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 décembre 2020 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'admission des candidatures. A l'issue de cette réunion, il a été demandé au cabinet Duarte de procéder à l'analyse des offres :

Lot n°1 - Démolition - Terrassement - Voirie - Assainissement

Entreprises	Tranche ferme (en € HT)	Tranche conditionnelle (en € HT)	Note n°1 – Prix (60%)	Note n°2 - Valeur technique (40%)	Note sur 100
EUROVIA	68 750,60	43 625,40	60	38	98
COLAS	66 667,20	47 995,60	59	38	97
SIORAT	71 818,00	48 400,00	56	33	89

Lot n°2 - Maçonnerie

Entreprises	Tranche ferme (en € HT)	Tranche conditionnelle (en € HT)	Note n°1 – Prix (60%)	Note n°2 - Valeur technique (40%)	Note sur 100
EUROVIA	48 600,00	30 980,00	32	35	67
SOTEC	34 165,68	20 976,60	59	37	96
SIORAT	32 880,00	21 150,00	60	31	91

Le Conseil Municipal, vu la réglementation sur les marchés publics et après avoir pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

Désignation des lots	Entreprises attributaires	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total en € HT	Total en € TTC
Lot n°1 : Démolition - Terrassement - Voirie - Assainissement	EUROVIA	68 750,60	43 625,40	112 376,00	134 851,20
Lot n°2 : Maçonnerie	SOTEC	34 165,68	20 976,60	55 142,28	66 170,73
TOTAL TRAVAUX		102 916,28	64 602,00	167 518,28	201 021,93

OBJET : AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE - MISSION SPS

Madame le Maire indique que, dans le cadre du projet d'aménagement des rues Gabriel Péri, Notre Dame et de l'Evêque, il est nécessaire de missionner un coordonnateur SPS. Elle présente la proposition établie par le cabinet DELOMENIE implanté à Isle (87) qui s'élève à 1 295,00 € HT.

Après en avoir pris délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition d'honoraires du cabinet DELOMENIE d'un montant de 1 295,00 € HT soit 1 554,00 € TTC en tant que coordonnateur SPS,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : AMENAGEMENT RUE DE L'EVEQUE - DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire indique que, dans le cadre du projet de l'aménagement des rues Gabriel Péri, Notre Dame et de l'Evêque, la consultation prévoit une deuxième tranche optionnelle sur la rue de l'Evêque.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter dès maintenant des financements sur cette 2^{ème} tranche dont les travaux s'élèvent à 64 602 € HT en intégrant 5 398 € d'imprévus ce qui porte le montant total de l'opération à 70 000 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- d'approuver les travaux portant sur la rue de l'Evêque pour un montant de 70 000 € HT,
- de solliciter le soutien financier du Département dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

OBJET : ASSAINISSEMENT DES RUES DU CENTRE - SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre du projet d'aménagement des rues Gabriel Péri, Notre Dame et de l'Evêque, Madame le Maire indique que les résultats de l'appel d'offres ont permis de déterminer le montant Du chantier de réfection du réseau d'assainissement de l'ensemble de ce quartier. Ces travaux s'élèvent à 47 291 € HT et pourraient bénéficier du soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur cette opération de réfection du réseau d'assainissement collectif qui, en tenant compte des travaux imprévus, pourrait s'élever à 50 000 € HT.

OBJET : BUDGET CHAUFFERIE - DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Chaufferie de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT				
Autres immobilisations corporelles	2318	105 453,60		
Autres constructions			2138	105 453,60
TOTAL DES DEPENSES		105 453,60		105 453,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus au budget chaufferie.

OBJET : BUDGET CHAUFFERIE - LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire indique qu'il serait nécessaire de souscrire à la mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie qui permettrait d'assurer sur l'exercice 2020 le remboursement de la TVA collectée sur ce budget dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM).

Elle présente la proposition de la Caisse d'Epargne portant sur une ouverture de crédit de 105 000 euros sur une durée de 12 mois dans les conditions suivantes :

- Montant : 105 000 €

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,65 %
- Base de calcul : Exact /360
- Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant
- Date de départ de la LTI : Déterminée par l'emprunteur

Après avoir pris connaissance de la proposition de mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie, le Conseil Municipal délibère et décide :

- d'autoriser Madame le Maire à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sur le budget Chaufferie pour un montant de 105 000 €.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après:

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.- Opération	Sommes	Art.- Opération	
FONCTIONNEMENT				
Rémunération intermédiaire	6228	2000,00		
			66111	2000,00
Intérêt d'emprunts				
TOTAL DES DEPENSES		2000,00		2000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus au budget principal.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.1612-1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire, peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à concurrence du quart des crédits ouverts au budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement avant le vote du BP 2021, des dépenses d'investissement suivantes.

ARTICLE	Crédits votés au BP 2020 + Décision modificatives 2020 – RAR 2019 inscrits au BP 2020	Quarts des crédits votés
2111 – Terrains nus	12 000€	3 000€
2121 – Plantation arbres + arbustes	36 072€	9 018€
21318 – Autres bâtiments Publics	7 250€	1 813€
2138 – Bâtiments	5 000€	1 250€
2312 - Immobilisation en cours Terrains	28 476€	7 119€
2313 – Immob en cours – Bâtiments- construction	212 224 €	53 056€
2315 – Immob en cours – voirie – inst. Techniques	342 161€	85 540€
TOTAL	643 183€	160 796€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus au budget principal.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNITES DE NEUTRALISATION - MAITRISE D'ŒUVRE

Suite au rendu du schéma directeur d'adduction d'eau potable, Madame le Maire indique qu'il serait souhaitable d'engager très rapidement une étude approfondie portant sur la mise en place d'unités de neutralisation de l'eau potable. Cette étude a pour objectif d'établir un avant-projet détaillé des installations et des ouvrages à créer ainsi que le dossier de consultation des entreprises permettant d'effectuer les demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Le montant total des travaux correspondants a été estimé dans le schéma directeur à 1 966 000 € HT, ils portent sur la création de 3 unités de neutralisation, la construction d'un nouveau réservoir de stockage, la réhabilitation complète du réservoir de la Condamine, l'ensemble des travaux sur réseaux de liaison entre les ouvrages.

Le cabinet Larbre Ingénierie basé 90, avenue de Louyat à LIMOGES qui a réalisé l'ensemble du schéma directeur d'adduction d'eau potable et dispose donc d'une connaissance approfondie du réseau d'Eymoutiers et a donc été naturellement sollicité pour établir un avant-projet et un dossier de consultation des entreprises. La proposition qui nous a été transmise s'élève à 15 775,00 € HT soit 18 930,00 € TTC. Ce montant représente un taux de rémunération par rapport au montant estimés des travaux de 0,80 %.

Le Conseil municipal délibère et décide :

- de retenir la proposition établie par le cabinet Larbre Ingénierie,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.